



COMMUNIQUE DE PRESSE

EXPERIMENTATION NATIONALE DECLARATION IMPOTS EN LIGNE

Du 25 avril au 17 mai 2017 des contribuables de Saint-Denis de La Réunion peuvent bénéficier gratuitement d'un parcours découverte des outils numériques pour apprendre à déclarer leurs impôts en ligne, à être plus autonome dans leurs démarches administratives et dans leur quotidien.

Ceci grâce à des chèques «culture numérique pour tous», appelés **#APTIC**, distribués dans les lieux pilotes, dans le cadre d'une **expérimentation nationale** à laquelle seuls 6 espaces publics numériques ont été conviés en France : 2 dans la Drôme, 2 dans la Gironde et, ... **2 à La Réunion** pour un nombre limité d'utilisateurs.

Cette expérimentation a été initiée par l'Agence du Numérique avec la Direction générale des Finances publiques et le soutien de la Fondation AFNIC pour la solidarité numérique, La France S'Engage et la région Nouvelle-Aquitaine.

SOLIDARNUM, qui coordonne les actions de Médiation Numérique Outre-mer, a mis en place cette expérimentation avec l'Agence du Numérique en partenariat avec le **Centre des impôts de Champ-Fleuri**, les CEMEA Réunion et le CRIJ Réunion.

Concrètement le contribuable qui se rend au Service des Impôts des Particuliers de Champ-Fleuri peut recevoir un bon qui lui permet de prendre rendez-vous auprès des CEMEA ou du CRIJ afin de **bénéficier gratuitement d'un parcours découverte** des outils numériques.

Le contribuable apprendra, si ne l'a jamais fait, à créer une adresse mail et à déclarer ses impôts en ligne, en étant pour cela accompagné par un professionnel du numérique.

Les adresses des lieux pilotes habilités à accompagner les contribuables :

- **CEMEA Réunion** – Ruelle Magnan à Saint-Denis – Tél. : 0262 21 76 39
- **CRIJ Réunion** – 28 rue Jean Chatel à Saint-Denis – Tél. : 0262 20 98 20

S'il veut déclarer ses impôts sur place, il se munit de :

- 1 – Sa carte nationale d'identité ou sa carte Vitale ;
- 2 – Un RIB ;
- 3 – 1 : S'il déclare en ligne pour la première fois, les 3 identifiants qui serviront à créer son compte (le guide qui lui est remis définit ces identifiants) ;
2 : S'il a déjà déclaré en ligne, son numéro fiscal et son mot de passe.

SOLIDARNUM (SOLIDARité NUMérique)

L'association loi 1901 SOLIDARNUM a été créée dans le but de faire accéder plus facilement le citoyen aux services numériques qui sont de plus en plus nécessaires à son intégration dans le secteur public et privé.

Ses missions principales concernent la Médiation Numérique, le plan Ordi 3.0 et le portage du premier fablab pluridisciplinaire de La Réunion, RunFabLab.

Plus d'informations sur www.solidarnum.org

Contact presse : Daniel MEMBRIVES – 0692 77 39 41 – danielm@solidarnum.org



LE CHÈQUE CULTURE NUMÉRIQUE
POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 26/04/2017

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ FACE À LEUR DÉCLARATION D'IMPÔTS EN LIGNE



Une expérimentation est en cours dans quatre villes pilotes en France pour aider les citoyens à remplir leur déclaration de revenus en ligne. Grâce à des chèques «culture numérique pour tous», appelés #APTIC, distribués dans les lieux pilotes, les citoyens pourront se faire accompagner via un parcours de découverte des outils numériques.

Disponible à Libourne, La Réole, Saint-Denis de La Réunion et Romans-sur-Isère, cette offre est proposée dans le cadre du déploiement d'#APTIC en France, avec le concours du Ministère de l'économie et des finances, de l'Agence du Numérique, et le soutien de la Fondation AFNIC pour la solidarité numérique, La France S'Engage et la région Nouvelle-Aquitaine.

En fonction de son évaluation et des retours de terrains, cette expérimentation pourra être étendue à d'autres villes à l'occasion de la prochaine campagne de déclaration des revenus.

FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE DE LA POPULATION FRANÇAISE

Parmi les Français, 40% sont inquiets à l'idée d'accomplir des démarches en ligne et 16% de la population ne s'en sent pas capable¹. Cela pose de réels défis sociaux, culturels et économiques.

Pourtant, près de 8 000 acteurs de la médiation numérique proposent des services destinés à accompagner les citoyens dans les usages du numérique.

#APTIC fait le lien entre cette offre existante et la demande des citoyens. Conçus sur le modèle des titres-restaurant, ces chèques permettent à la population de payer un service de médiation numérique destiné à l'accompagner dans sa montée en compétences dans les usages numériques.

UN PARCOURS DÉCOUVERTE DES OUTILS NUMÉRIQUES GRATUIT JUSQU'À DÉBUT JUIN

Apprendre à réaliser soi-même sa déclaration de revenus en ligne, gérer ses mails, rechercher des informations sur internet ... Ce n'est pas forcément évident.

A Libourne, La Réole, Saint-Denis de La Réunion et Romans-sur-Isère, le Centre des impôts local distribue un bon « Parcours Numérique » aux personnes qui le souhaitent pour qu'elles bénéficient d'un accompagnement par un professionnel de la médiation numérique. Des ateliers collectifs ou des séances individuelles seront proposés. Pour un atelier « déclaration de revenus », le participant devra se munir des 3 identifiants se trouvant sur sa dernière déclaration de revenus et son dernier avis d'imposition.

L'objectif ? Pouvoir réaliser seul sa déclaration de revenus en ligne pour cette année et les suivantes mais aussi devenir plus autonome dans les démarches administratives et au quotidien.

Les personnes intéressées peuvent également en bénéficier en prenant directement rendez-vous avec le lieu de médiation numérique le plus proche de chez elles. Seule condition : appartenir au territoire d'expérimentation et donc relever d'un des Centres des impôts locaux pilotes de l'expérimentation.

**POUR PRENDRE
RENDEZ-VOUS
À SAINT-DENIS
DE LA RÉUNION**

CEMEA Réunion
Ruelle Magnan
97400 Saint-Denis
0262 21 76 39
d.cadet33@laposte.net

CRIJ Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
direction@crij-reunion.com



#APTIC EN QUELQUES MOTS

Financés et distribués par des commanditaires (acteurs publics ou privés) qui souhaitent agir concrètement pour l'inclusion numérique des citoyens, des organisations et des territoires, les chèques #APTIC peuvent être utilisés par les bénéficiaires pour payer totalement ou partiellement un service de médiation numérique assuré par un professionnel qualifié dans un lieu proche de chez eux.

Initié et développé par Médias-Cité, coopérative d'intérêt collectif et pôle ressources de la médiation numérique en Nouvelle-Aquitaine, #APTIC :

- est lauréat 2017 La France S'Engage
- a reçu un prix de la Fondation AFNIC pour la solidarité numérique,
- bénéficie de l'appui de l'Agence du Numérique et du soutien de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme Prototypes Numériques.

Le projet a été expérimenté dans un premier temps sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Ces soutiens permettent aujourd'hui un déploiement d'#APTIC sur l'ensemble du territoire national avec des lieux de médiation numérique répartis tant en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale (Tiers Lieux, Espaces Publics Numériques, médiathèques, Fablab...). Tous les lieux éligibles #APTIC seront progressivement répertoriés sur la plateforme en ligne aptic.fr.

Le lancement de la plateforme est prévu pour mai 2017.



**ILS SONT AVEC, DANS, AUTOUR, AU CŒUR
DE CETTE OFFRE #APTIC...**



CONTACT PRESSE



Samuel Attia – Marie Pailhes-Dauphin – Equipe #APTIC
communication@aptic.fr

Tél : 05 56 81 01 11 – Tél : 06 63 92 63 50